



**ASSEMBLEE DES REGULATEURS  
DES TELECOMMUNICATIONS DE  
L'AFRIQUE DE L'OUEST**

Réunion des Associations de Régulateurs  
Tunis 13 Novembre 2005

**CONTRIBUTION DE L'ARTAO**

## I. PRESENTATION DE L'ARTAO

L'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO) a été officiellement mise en place en Novembre 2002 sous l'impulsion de la CEDEAO pour l'accompagner dans ses initiatives d'harmonisation du cadre politique et réglementaire des télécommunications en Afrique de l'Ouest.

Elle comprend 14 membres, agences de régulation des télécommunications de la sous région.

(Bénin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone).

L'objet principal de l'ARTAO est de mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre les membres.

## II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

A l'issue de la troisième Assemblée Générale Annuelle qui s'était tenue à Dakar du 12 au 15 Avril 2005, les membres ont décidé, entre autres, de renforcer l'ARTAO et de la positionner comme organisation leader dans le secteur des télécommunications en Afrique de l'Ouest.

A ce propos, dans la dénomination de l'entité, le terme « **Association** » a été remplacé par « **Assemblée** » pour un meilleure encrage institutionnel à la CEDEAO.

En outre, le mandat fixé au nouveau Comité Exécutif présidé par l'Agence de Régulation des Télécommunications du Sénégal, est d'accompagner le projet d'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires dans l'espace CEDEAO et UEMOA.

Pour remplir correctement cette mission un Programme pour la période de 2005 – 2008 qui se décline en 5 objectifs stratégiques a été établi :

- i. **Objectif stratégique 1** : Réforme institutionnelle, juridique et organisationnelle pour renforcer l'ARTAO
- ii. **Objectif stratégique 2** : Harmonisation des politiques et des cadres de réglementation

iii. **Objectif stratégique 3** : Mettre en place une base de données sur les indicateurs régionaux des TIC

iv. **Objectif stratégique 4**: Renforcement des capacités

v. **Objectif stratégique 5** : Projets sous régionaux

### III. OBJECTIFS

Les buts visés à travers ses objectifs stratégiques sont :

- Susciter, encadrer et aider à la création d'organe de régulation des télécommunications dans les pays où il n'en existe encore pas ;
- Promouvoir l'échange d'expériences entre les membres et le partage des meilleures pratiques dans le domaine de la régulation ;
- Appuyer les membres dans la préparation des rencontres internationales par une définition de positions communes et une concertation sur les grandes questions internationales ;
- Mettre en place un Observatoire sur les télécommunications et les TIC de la sous région ;
- Accompagner les initiatives pour la mise en œuvre de la Connectivité transfrontalière et de l'itinérance ;
- Faciliter et développer une politique commune et des directives sur les initiatives sous régionales de développement des télécommunications.
- Faciliter et encourager l'adoption et la mise en œuvre des directives approuvées ;
- Assurer le suivi de la transposition des lignes directrices adoptées dans les réglementations nationales et accompagner leur mise en œuvre dans l'espace CEDEAO et veiller à leur bonne application ;
- Identifier les besoins de formation et élaborer un programme de développement des capacités ;
- Identifier des projets sous régionaux et présenter aux membres un plan de mise en œuvre et contribuer à leur réalisation.

#### IV. SITUATION DU PROJET D'HARMONISATION

Dans sa politique d'appui et d'assistance aux pays en développement, le Bureau de Développement des Télécommunications (UIT /BDT) avait lancé, en Juin 2004 à Dakar, le projet Union Internationale des Télécommunications en collaboration avec l'Union Européenne (Projet UIT/UE) d'harmonisation des marchés des TIC dans l'espace CEDEAO/ UEMOA.

L'objet principal du projet est d'appuyer et d'accompagner la création d'un Marché des Télécommunications et des TIC intégré en Afrique de l'Ouest.

Le Projet présente un certain nombre de spécificités :

- Il s'inscrit dans la vision de l'UEMOA et de la CEDEAO d'intégrer les politiques et les marchés des télécommunications et des TIC dans la sous région ;
- Il permettra d'avoir un cadre réglementaire commun à travers un ensemble de lignes directrices ;

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ARTAO qui s'est tenue à Accra du 5 au 9 septembre 2005 les membres ont adopté les lignes directrices présentées par l'équipe du Projet supervisée par l'UIT.

Les directives portent sur les domaines suivants : Interconnexion, Octroi de licence, Assignation des numéros, Gestion du spectre, Accès universel, Politique et Législation modèle de TIC.

Les directives adoptées à Accra seront envoyées à la CEDEAO en vue de leur adoption respectivement par les Ministres et les Chefs d'Etat de la CEDEAO.

Après adoption des cadres législatifs et réglementaires au niveau des Chefs d'Etat, les pays concernés disposeront d'un marché unique libéralisé des télécommunications et des TIC autrement dit l'espace CEDEAO sera traité comme un seul marché.

Nous sommes convaincus que dans ces conditions, les pays de la CEDEAO disposeront d'un outil de première force et d'un atout considérable pour attirer et faciliter les investissements et développer les TIC.

Je profite de cette occasion pour, au nom de tous les pays membres de l'ARTAO, remercier l'UIT et l'UE de cet appui considérable.

## V. RECHERCHE DE PARTENARIAT

Afin de réaliser le programme sus indiqué c'est-à-dire atteindre notre vision qui est d'une part de permettre l'intégration des marchés et des économies dans l'espace CEDEAO et d'autre part de mettre en place une société de l'information équitable en Afrique de l'Ouest, l'ARTAO recherche des partenariats.

Nous souhaitons mettre en place des cadres de coopération et de collaboration avec les partenaires au développement c'est-à-dire les bailleurs de fonds et les organisations internationales qui interviennent dans les domaines du développement et de la régulation des TIC.

---